



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2019

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	10
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	11
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	13
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	13
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	14
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	15
4.	Financement des investissements	16
4.1.	Montants financiers.....	16
4.2.	Etat de la dette du service	16
4.3.	Présentation des projets réalisés et à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	17
4.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux issus du Schéma Communal d'assainissement.....	18
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	19

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **communal**

- Nom de la collectivité : Loriol-sur-Drôme
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Loriol-sur-Drôme
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : 25/06/2018 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 25/07/2016 Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat : DSP (Délégation de Service Public)

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2017
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2025
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2025
- Nombre d'avenants : 2

1.3. *Estimation de la population desservie (D201.0)*



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 680 habitants** au 31/12/2019 (6 648 au 31/12/2018).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques ou assimilés au 31/12/2019	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2019
Loriol-sur-Drôme			
Total	2 331	2 329	2

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 331.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement° est de 50.45 abonnés/km au 31/12/2019. (47.7 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonnés (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2.87 habitants/abonnés au 31/12/2019.

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	245 581	267 315	+ 8 %

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **2** au 31/12/2019 (2 au 31/12/2018).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements
- 46,203 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements

Soit un linéaire de collecte total de 46,203 km

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir d'orage	Centre-ville	
Bassin d'orage	STEP	665 m3

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Loriol-sur-Drôme Code Sandre de la station : 060926166002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			2001								
Commune d'implantation			Loriol-sur-Drôme (26270)								
Situation cadastrale			166 ZY 96								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			12 000								
Nombre d'abonnés raccordés			2209								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			3143								
Prescriptions de rejet											
Soumise à Autorisation en date du 30 mai 2000											
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			La Gueule					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)						Rendement (%)			
DBO ₅		22						80			
DCO		125						75			
MES		35						90			
NH ₄ ⁺		4									
Charges rejetées par l'ouvrage											
Moyenne des bilans 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	oui	2.96	98.7	23.79	95.9	1.6	99.4	3.81		3.85	54
2018	oui	1.5	99	17.96	95.8	2.08	99	2.03		1.96	64.2
2019	oui	1.65	98.8	16.71	94.9	3.4	98.3	2.92		2.73	48.8

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	2016	2017	2018	2019
Station d'épuration de Loriol-sur-Drôme (Code Sandre : 060926166002)	98 t MS	83,8 t MS	93,6 t MS	86.8 t MS
Total des boues évacuées (en tonne de matière sèche)				

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



Frais de branchement (hors travaux)	Depuis le 01/08/2017
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) Taxe payable une seule fois pour tout nouveau branchement ou déversement d'eau usée supplémentaire (délibération du 30/07/2017)	900 €

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Tarifs abonné de l'assainissement collectif	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)				
Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				
Prix au m ³	0,8 €/m ³	0,8 €/m ³	0,8 €/m ³	0,8 €/m ³
Part du délégataire (SAUR)				
Part fixe (€ HT/an)				
Abonnement ⁽¹⁾	35 €	35,01 €	35,02 €	36,42 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				
Prix au m ³	0,70 €/m ³	0,7003 €/m ³	0,7003 €/m ³	0,7284 €/m ³
Taxes et redevances (agence de l'eau et TVA)				
Taxes				
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %	10 %	10 %
Redevances				
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,155 €/m ³	0,155 €/m ³	0,155 €/m ³	0,15 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 30/07/2017 effective à compter du 01/08/2017 fixant la Participation pour le

Financement de l'Assainissement Collectif

- Délibération du 30/03/2015 effective à compter du 01/04/15 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 05/12/2003 effective à compter du 01/01/2004 relative à la participation financière et aux obligations des usagers.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont:

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	0	0,00	0,00	0,00	0%
Part proportionnelle	96.00	96,00	96,00	96,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	96.00	96,00	96,00	96,00	0%
Part du délégataire (SAUR)					
Part fixe annuelle	35.00	35,01	35.02	36.42	0.06%
Part proportionnelle	84.00	84,04	84.04	87,41	0.04%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	119.00	119,05	119.06	123,83	0.05%
Taxes et redevances					
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	18.60	18.00	0%
TVA (10 %)	23.36	23,37	23.37	23.78	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	41.96	41,965	41.97	41.78	0%
Total	256.96	257,01	257.03	261,61	0.02%
Prix TTC au m³	2.14	2,14	2.15	2.18	0.02%

La facturation est effectuée Par SUEZ avec une fréquence semestrielle (selon convention tripartite Commune de Loriol / SAUR / SUEZ).

2.3. Recettes



Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau pour la part assainissement collectif pour l'exercice 2019 : **186 412.96 €**.

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **100%** des 2 209 abonnés potentiels.

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		49,82%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	41,32%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	3,88%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **15** pour l'exercice 2019 (15 pour 2018).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration Loriol-sur-Drôme	268	100	100	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de **100** (100 en 2018).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 10
Station d'épuration Loriol-sur-Drôme	268	100	100	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU est de **100** (100 en 2017).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration Loriol-sur-Drôme	268	100	100	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de **100** (100 en 2016).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration Loriol-sur-Drôme :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	86.8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		86.8

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	10 916.25 €	133 641.70 €
Montants des subventions	12 931.10 €	0
Montants des contributions du budget général	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû)		751 361.05 €	697 327.59 €
Montant remboursé durant l'exercice	en capital	102 819.87 €	54 033.46 €
	en intérêts	15 418.63 €	12 823.14 €

4.3. *Présentation des projets réalisés et à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service*



Travaux réalisés en 2019	Montants des travaux TTC
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux Centre-ville / RN7 et élimination des eaux claires parasites - Chemin de Tournol : réparation ponctuelle - Place du Temple : réparation ponctuelle - Rue Bougainville : remplacement 3ml de canalisation - Remplacement canalisation sous RN7 (carrefour les clots) et tronçon en bordure RN7 – 80 ml - Avenue de la république : remplacement 20 ml de canalisation - Rue des Treilles : remplacement 30 ml de canalisation ▪ Démantèlement hangar STEP ▪ Déconnection réseau pluvial école JJR 	<p style="text-align: right;">152 843.64 €</p> <p style="text-align: right;">1 989.60 €</p> <p style="text-align: right;">5 536.80€</p>

Projets à l'étude : travaux réalisation en 2020-2021	Montants prévisionnels TTC
Extension du réseau chemin de St Pierre	260 000 €

4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux issus du Schéma Communal d'assainissement



Opération	Priorité	Coût	Gains associés
Extensions de réseau			
Extension de réseau « Chemin de l'Haye à Chemin de St-Pierre »	2	260 000 € HT	20 logements raccordés
Extension de réseau « Rue Vincent d'Indy »	3	39 000 € HT	4 logements raccordés
Extension de réseau « Chemin de l'Haye »	3	210 000 € HT	20 logements raccordés
Extension de réseau « Chemin du Colombier »	3	23 000 € HT	5 logements raccordés
Dévoisement des réseaux – projet déviation RN7 Livron-Loriol	2	315 000 € HT	Compatibilité déviation suppression d'un poste de refoulement
Sous-total	-	847 000 € HT	49 logements raccordés
Travaux de réduction des ECPP			
Branchement Base ITM (domaine privé)	1	49 000 € HT	ECPP : 13,0 m ³ /j (problème privé)
ZA Champgrand	1	181 000 € HT	ECPP : 33,1 m ³ /j
Rue Général Truscott	2	156 000 € HT	ECPP : 31,9 m ³ /j
ZA Blaches	3	80 000 € HT	ECPP : 13,7 m ³ /j
RN7	3	101 000 € HT	ECPP : 6,7 m ³ /j
Sous-total	-	567 000 € HT	ECPP : 125,5 m³/j
Travaux de réduction des surfaces actives			
Reprise des anomalies sous domaine public	1	12 000 € HT	SA : 1 202 m ²
Sous-total	-	12 000 € HT	SA : 1 202 m²
Travaux de suppression des sources de pollution			
Suppression des mauvaises connexions	1	10 000 € HT	-
Sous-total	-	10 000 € HT	-
TOTAL TRAVAUX		1 458 000 € HT	

La planification proposée pour la réalisation des travaux définis ci-avant en fonction de la priorité définie est la suivante :

- Priorité 1 : 2017 – 2019 (ne figurent sur ce tableau que les travaux programmés et restant à réaliser selon le schéma communal d'assainissement)
- Priorité 2 : 2020 – 2024 ;
- Priorité 3 : 2025 – 2029.

Les travaux seront programmés autant que possible en concomitance avec les travaux de réfection de chaussée et sur les réseaux d'eau potable. Par ailleurs, les montants affichés correspondent aux coûts sans prise en compte des éventuelles plus-values (dépose amiante-ciment par exemple) et des subventions allouables.

La programmation ci-dessus correspond au schéma communal d'assainissement du 25/06/2018, elle pourra évoluer ou être modifiée au cours des années à venir suivant les nécessités de service.

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019
	Indicateurs descriptifs des services				
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6417	6579	6648	6680
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	98	83,8	93.6	86.8
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,31	2,14	2.14	2.15
	Indicateurs de performance				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0014	0	0	0